

PROGRAMME REGIONAL DE LA FORET ET DU BOIS

PROGRAMME DU GROUPE DE TRAVAIL FORET - SESSION 2

Le mardi 29 mai, 9h30 – 12h30
A Cachan, DRIAAF (salle Gâtinais)

- 9h30** **Arrivée des participants – café d’accueil**
- 9h45** **Retours sur la session 1 des ateliers**
Diagnostic, orientations stratégiques du PRFB et objectifs de mobilisation
Pierre-Emmanuel et Scarlett (DRIAAF)
- 10h05** **Les « questions environnementales » à prendre en compte lors des réflexions**
Martial (IAU)
- 10h10** **Répartition des participants en 2 ateliers :**
Atelier 1 : Sylviculture de demain
Pierre-Emmanuel et Scarlett (DRIAAF)
Atelier 2 : Approvisionnement durable
Anne (CRIF) et Elvira (DRIAAF)

10 minutes de présentation des pistes d’actions issues de la session 1 + 30 minutes de discussions + 15 minutes de priorisation
- 11h05** **Pause café**
- 11h15** **Changement des participants de chaque atelier**
id.
- 12h10** **Restitution des ateliers**
Pierre-Emmanuel (DRIAAF) et Anne (CRIF)
- 12h30** **Fin du GT Forêt**

PROGRAMME REGIONAL DE LA FORET ET DU BOIS

PROGRAMME DU GROUPE DE TRAVAIL BOIS - SESSION 2

Le mardi 29 mai, 14h – 17h
A Cachan, DRIAAF (salle Gâtinais)

- 14h** **Arrivée des participants – café d'accueil**
- 14h15** **Retours sur la session 1 des ateliers**
Diagnostic, orientations stratégiques du PRFB et objectifs de mobilisation
Pierre-Emmanuel et Scarlett (DRIAAF)
- 14h35** **Les « questions environnementales » à prendre en compte lors des réflexions**
Martial (IAU)
- 14h40** **Répartition des participants en 2 ateliers :**
Atelier 1 : Bois d'œuvre
Anne et Guillaume (CRIF)
Atelier 2 : Bois industrie et bois énergie
Simon et Elvira (DRIAAF)
- 10 minutes de présentation des pistes d'actions issues de la session 1 + 30 minutes de discussions + 15 minutes de priorisation
- 15h35** **Pause café**
- 15h45** **Changement des participants de chaque atelier**
id.
- 16h40** **Restitution des ateliers**
Anne (CRIF) et Simon (DRIAAF)
- 17h** **Fin du GT Bois**

GROUPE DE TRAVAIL FORET PISTES D' ACTIONS ET DE REFLEXIONS

Objectif principal : développer un programme d'actions en lien avec le diagnostic établi lors de la première session des groupes de travail. Si possible, les objectifs des actions devront être précisés, ainsi que les échéances, le(s) porteur(s) d'action et le(s) indicateur(s) de suivi.

Les pistes d'actions suivantes sont issues de la première session des groupes de travail, de la stratégie régionale de la forêt et du bois, du plan pluriannuel régional de développement forestier d'Île-de-France etc... **Il ne s'agit pas d'une liste exhaustive mais plutôt d'une base de réflexions pour les ateliers.**

Atelier 1 : Sylviculture de demain

- **Anticiper le changement climatique** : rendre les peuplements plus résilients (diversification, adéquation essence/station etc...) ; améliorer et partager les connaissances ; déterminer des itinéraires sylvicoles adaptés au changement climatique etc. (cf action 1 SRFB)
- **Innover dans le financement de la gestion durable** : valorisation des aménités positives en forêt (eau, paysage, biodiversité, lutte contre l'érosion et la pollution, fonction sociale etc.)
- **Optimiser l'effet carbone des forêts**

Atelier 2 : Approvisionnement durable

- **Améliorer la gestion forestière** : accroître la superficie des forêts sous document de gestion durable (DGD) ; former et créer des liens etc (cf action 1 SRFB / AAP PDR)
- **Assurer une approche territoriale dans la gestion de la forêt francilienne** : inciter et accompagner les démarches de gestion collective ; faire de l'animation au sein des territoires ; sensibiliser et former les élus (cf action 1 SRFB/ AAP PDR)
- **Prioriser les interventions dans les massifs périurbains et ruraux et ceux étant en mauvais état (maladie, peuplements vieillissants etc.)**
- **Soutenir les investissements dans la desserte des massifs forestiers à potentiel de mobilisation de bois (cf action 1 SRFB / AAP PDR)**
- **Soutenir la profession d'entrepreneur de travaux forestiers**
- **Intégrer une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences aux plans de mobilisation du bois**
- **Favoriser la circulation des engins forestiers et des camions grumiers entre les massifs et les lieux d'exploitation** : accompagner les Conseils départementaux dans l'élaboration des schémas de desserte en lien avec les collectivités locales.
- **Développer des contrats et des coopérations à l'échelle interrégionale pour assurer des débouchés aux bois franciliens (cf axe 2 SRFB)**
- **Communiquer sur le bois, la gestion durable et la multifonctionnalité des forêts** : auprès des élus, des citoyens et de l'aval de la filière (cf axe 1 SRFB)

GROUPE DE TRAVAIL BOIS PISTES D' ACTIONS ET DE REFLEXIONS

Objectif principal : développer un programme d'actions en lien avec le diagnostic établi lors de la première session des groupes de travail. Si possible, les objectifs des actions devront être précisés, ainsi que les échéances, le(s) porteur(s) d'action et le(s) indicateur(s) de suivi.

Les pistes d'actions suivantes sont issues de la première session des groupes de travail, de la stratégie régionale de la forêt et du bois, du plan pluriannuel régional de développement forestier d'Île-de-France etc... **Il ne s'agit pas d'une liste exhaustive mais plutôt d'une base de réflexions pour les ateliers.**

Atelier 1 : Bois d'œuvre (cf axes 2, 3 et 4 SRFB)

- **Dynamiser la filière de 1ère et de 2ème transformation en Île-de-France et dans les régions périphériques :** installation de scieries mobiles ; accords de coopérations institutionnelles avec les régions voisines ; modernisation des unités existantes...
- **Rapprocher la recherche, l'enseignement et le marché :** cluster régional « bois biosourcés » ; innovation dans BO feuillus (c.f. stratégie régionale de la forêt et du bois de la Région)
- **Encourager l'utilisation du bois d'œuvre, en particulier pour la construction :** favoriser le bois régional dans la commande publique ; programme de formation et d'information destiné aux maîtres d'ouvrage, architectes et autres prescripteurs...

Atelier 2 : Bois industrie et bois énergie

- **Développer l'approvisionnement des chaufferies biomasse en circuits courts et de proximité**
- **Mieux structurer l'approvisionnement du bois bûche, sensibiliser sur la qualité du bois (labels PEFC, France Bois Bûche) et la performance des équipements de chauffage**
- **Développer des projets de chaufferie et de filtration innovants notamment pour les projets de territoires**
- **Encourager/étudier la possibilité du retour des cendres des chaufferies biomasse en forêt afin de préserver le cycle des nutriments**

Pistes d'actions transversales

- **Mettre en place des démarches et outils structurants :** veille des marchés de la filière bois ; organisation de rencontres professionnelles... (cf action 3 SRFB)
- **Développer et moderniser l'outil industriel**
- **Créer du lien entre les entreprises de la filière forêt-bois :** communiquer sur les entreprises régionales, leurs activités, leurs produits (via une plateforme dématérialisée) (cf action 7 SRFB)
- **Développer les compétences :** valoriser et faire connaître les offres de formation ; valoriser les projets exemplaires qui utilisent du bois francilien (cf actions 5-8 SRFB)

STRATEGIE REGIONALE POUR LA FORET ET LE BOIS : PROGRAMME D' ACTIONS 2018- 2021

AXES STRATEGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS 2023	ACTIONS 2018-2021		DISPOSITIFS LANCES EN 2018 Règlements d'intervention (RI), mars et mai 2018
Dynamiser et territorialiser la gestion de la forêt francilienne	Mieux concilier les différents usages de la forêt en favorisant l'appropriation des enjeux de gestion forestière par les franciliens. Sensibiliser, former et accompagner les collectivités à la valorisation des forêts et du bois et à la prise en compte des enjeux de gestion forestière.	1	Favoriser l'investissement en forêt et l'acceptabilité d'une gestion dynamique par le déploiement des chartes forestières de territoire	<p>RI mars 2018 :</p> <p>1 – Au niveau régional : constitution et animation d'un réseau de référents élus forêt-territoire des collectivités franciliennes par la FNCOFOR</p> <p>2 – Au niveau territorial : Lancement d'un nouvel appel à projets du PDR francilien « élaboration et mise en œuvre des stratégies locales de développement » pour un soutien des démarches de concertation telles que les CFT pour l'élaboration et la mise en œuvre de programmes territoriaux de développement forestier.</p> <ul style="list-style-type: none"> • des démarches groupées / coordonnées d'élaboration de documents de gestion durable entre au moins 2 propriétaires privés (propriété < 25 ha). <p>3– Au niveau des massifs forestiers :</p> <ul style="list-style-type: none"> • renouvellement des appels à projets / mesures du PDR « amélioration de la desserte forestière » et « amélioration de la mobilisation, de la transformation et de la commercialisation des produits forestiers ; • lancement d'un nouvel appel à projets / mesure PDR « Amélioration de la résilience des peuplements forestiers aux changements climatiques ».
		2	Inciter à la gestion forestière dans les documents d'urbanisme et outils d'aménagement du territoire	<i>Lettres d'information régionales aux communes / intercommunalités qui engagent une révision ou une élaboration de PLU / PLU i (avis et recommandations pour la prise en compte des activités forestières en tant que personne publique associée)</i>
Structurer la filière à l'échelle régionale et interrégionale	Encourager la structuration de chaînes d'acteurs autour de projets emblématiques Passer de 25 % à 35 % la part de marché des entreprises franciliennes ou groupements comportant une entreprise francilienne.	3	Mettre en place des outils structurants pour la filière forêt-bois francilienne	<i>Mise en place d'outils coordonnée par Francil'bois</i>
		4	Favoriser la complémentarité des filières régionales par la mise en place de coopérations institutionnelles interrégionales	
		5	Mettre en place le programme « 10 bâtiments publics construits et chauffés avec du bois local »	

AXES STRATEGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS 2023	ACTIONS 2018-2021		DISPOSITIFS LANCES EN 2018 Règlements d'intervention (RI), mars et mai 2018
Stimuler le marché de la construction bois	Augmenter la part du bois sur le marché de la construction Donner une visibilité du marché aux entreprises de la filière et aux investisseurs	6	Déclencher le réflexe « bois-biosourcés » dans la commande publique	RI mai 2018 : Lancement d'un appel à manifestation d'intérêt régional à l'attention des maîtres d'ouvrages publics pour l'accompagnement technique permettant le recours aux matériaux bois / biosourcés dans leurs opérations.
Rapprocher la recherche, l'enseignement et le marché	Créer des synergies Améliorer les passerelles et la visibilité des formations disponibles en Île-de-France	7	Créer un cluster « bois-biosourcés »	
	Disposer sur le territoire francilien d'une offre de formation complète, du CAP (niveau V) au titre d'ingénieur (niveau I)	8	Créer un campus des métiers du bois	
Faire de l'Île-de-France une région exemplaire	Démontrer l'exemplarité de la Région en tant que maître d'ouvrage	9	Engager la Région Île-de-France dans un programme ambitieux d'utilisation du bois pour la construction et la réhabilitation de son parc de bâtiments	
	Favoriser la cohérence et l'efficacité des moyens d'action de la Région	10	Intégrer des objectifs de valorisation du bois régional et interrégional dans les politiques et dispositifs pilotés par la Région	
	Compenser les émissions de gaz à effet de serre liées à l'organisation de manifestations (JO 2024) et/ou à des projets de construction	11	Mettre en place et expérimenter un système de neutralisation carbone	

EVALUATION ENVIRONNEMENTALE DU PRFB DOCUMENT DE TRAVAIL – QUESTIONS EVALUATIVES

Le présent document comporte une liste de questions évaluatives c'est-à-dire des questions interrogeant les objectifs et orientations du PRFB vis-à-vis des enjeux environnementaux à l'échelle de l'Île-de-France. Ce sont principalement des questions ouvertes, posées très en amont de la construction du plan d'actions du PRFB. Elles donnent un aperçu des points sur lesquels l'Autorité environnementale sera attentive au moment de l'examen du PRFB.

Les questions qui suivent peuvent néanmoins comporter une part de subjectivité. Leur formulation peut « orienter » un ou plusieurs éléments de réponse. Elles permettent à la fois d'anticiper les impacts négatifs du PRFB sur l'environnement, à réfléchir sur leur justification, et également de mettre en évidence les aspects positifs du PRFB. **Surtout, elles invitent à intégrer le plus en amont possible l'évaluation environnementale dans le processus d'élaboration du PRFB.**

DOMAINE	THEME – MOTS CLES	ENJEU	QUESTIONS ET POINTS DE VIGILANCE
ESPACES NATURELS, SITES ET PAYSAGES	Paysages	Protéger et mettre en valeur les éléments paysagers remarquables et le grand paysage	Les actions du PRFB sont-elles susceptibles d'avoir des impacts sur les paysages ? Prévoit-il des projets liés à la forêt-bois susceptibles d'obstruer les points de vues remarquables, les belvédères, ou de nuire à la structure du grand paysage ?
		Préserver les différents tissus urbains franciliens ayant une valeur patrimoniale forte	Le PRFB prévoit-il des dispositions visant à favoriser l'insertion urbaine, architecturale, et paysagère des projets futurs ou des extensions d'installations existantes liées à la filière forêt-bois ?
	Patrimoines	Préserver et valoriser le patrimoine culturel, architectural et bâti	Les actions du PRFB sont-elles susceptibles de porter atteinte aux sites remarquables (classés, inscrits, UNESCO...) ? Peut-il nuire ou améliorer la qualité et la diversité des patrimoines du territoire ?
	Trame verte et bleue	Préserver et restaurer la trame verte et bleue du territoire	Les actions du PRFB permettent-elles de protéger, maintenir et renforcer la trame verte et bleue du territoire régional ? Des continuités écologiques d'intérêt majeur sont-elles menacées par des projets de création ou d'extension d'installations en lien avec la filière du bois ou l'exploitation de la forêt ? Est-il prévu et/ou possible de restaurer ou de recréer des continuités écologiques au travers des actions du PRFB ?
	Nature en ville – pleine terre	Réinsérer la nature en ville en privilégiant les espaces de pleine terre	Le plan d'actions du PRFB contribue-t-il à développer la nature en ville et à désimperméabiliser les sols en privilégiant les espaces de pleine terre ? Le PRFB prévoit-il d'imperméabiliser des espaces ouverts de pleine terre qui contribuent à l'insertion de la nature en ville ?
		Assurer l'accès à des espaces verts publics de proximité	
Banalisation de la biodiversité	Endiguer le mouvement de banalisation de la biodiversité	Le PRFB est-il susceptible d'impacter directement ou indirectement des habitats naturels les plus rares et/ou indispensables aux espèces remarquables ? Le PRFB prévoit-il des dispositions visant à prendre en	

			compte les espaces de nature plus ordinaire afin d'éviter leur altération ?
	Berges	Préserver les berges végétalisées comme un îlot de fraîcheur, renaturer les berges artificialisées	Les berges des cours d'eau sont-elles prises en compte par le PRFB ? Celui-ci comporte-t-il des dispositions qui impacteront l'aménagement des berges ou leur état écologique ?
	Climat actuel et futur	Poursuivre les efforts de diminution des émissions de GES Réduire l'exposition des populations au phénomène d'îlot de chaleur urbain Adapter l'Île-de-France au changement climatique	Les dispositions du PRFB sont-elles susceptibles d'accentuer ou de diminuer les émissions de GES ? Les dispositions du PRFB sont-elles susceptibles d'accentuer le phénomène d'îlot de chaleur urbain ? Le PRFB a-t-il des impacts sur l'adaptation de la forêt au changement climatique ?
	Pollution des sols	Préserver des sols vivants, en privilégiant la pleine terre Traiter la pollution des sols et réduire l'exposition des populations	Les pollutions des sols avérées ou potentielles sont-elles prises en compte dans le PRFB ? Les dispositions du projet favorisent-elles la résorption des sites pollués ? Les dispositions du PRFB sont-elles susceptibles d'engendrer de nouvelles pollutions des sols ?
	Espaces agricoles et forestiers	Limitier l'étalement urbain Préserver les espaces agricoles et forestiers	Le PRFB est-il susceptible d'accroître la consommation d'espaces agricoles, boisés ou naturels ? Quels impacts le PRFB a-t-il sur la fonctionnalité des espaces agricoles et forestiers ?

DOMAINE	THEME – MOTS CLES	ENJEU	QUESTIONS ET POINTS DE VIGILANCE
RESSOURCES NATURELLES	Consommations énergétiques	Sécuriser l'approvisionnement du territoire Engager la transition énergétique et développer les EnR&R	Le PRFB comporte-t-il des mesures afin d'améliorer l'efficacité énergétique des installations ou pour favoriser l'utilisation des transports alternatifs ? Le PRFB engendre-t-il une diminution du bilan énergétique de la filière bois ? Quelle place les EnR&R occupent-elles dans les actions du PRFB ? La sécurisation de l'approvisionnement énergétique est-elle prise en compte dans le PRFB ?
	Ressource en eau	Poursuivre les efforts d'amélioration de la qualité de la ressource en eau Gérer durablement l'utilisation de la ressource	Les actions du PRFB sont-elles susceptibles d'altérer les eaux superficielles ou souterraines ? Comment l'enjeu de la réduction de la pollution des eaux est-il intégré dans le PRFB ? Des dispositions sont-elles prévues en termes d'adaptation au changement climatique vis-à-vis d'une altération de la qualité des eaux consécutives d'une augmentation probable des pressions sur la ressource en eau ?
	Matériaux	Sécuriser l'approvisionnement du territoire	La sécurisation de l'approvisionnement en matériaux est-elle prise en compte dans le PRFB ? L'usage de matériaux alternatifs est-elle encouragée ? L'approvisionnement régional en matériaux bois est-il
		Développer l'usage des	

		matériaux alternatifs Diminuer l'empreinte carbone du système d'approvisionnement et de transport des matériaux	traité dans une approche globale de l'environnement (impact GES, qualité de l'air...) ? Ses dispositions permettent-elles de préserver l'accès aux ressources en matériaux d'intérêt régional ? La pression sur les ressources locales et/ou extérieures à l'Île-de-France va-t-elle augmenter ?
	Déchets	Prévenir la production de déchets et valoriser en priorité par réemploi et recyclage Accompagner et renforcer le développement de l'économie circulaire	Le PRFB prend-t-il en compte la gestion des déchets de bois ? Renforce-t-il le développement d'une approche circulaire de l'économie francilienne ?

DOMAINE	THEME – MOTS CLES	ENJEU	QUESTIONS ET POINTS DE VIGILANCE
RISQUES ET NUISANCES	Inondations	<p> limiter l'exposition aux risques inondation (débordement et ruissellement)</p> <p> Développer une approche systémique et consolider une culture commune du risque inondation</p>	<p> Les actions et les projets du PRFB sont-elles susceptibles d'augmenter ou de diminuer l'exposition des biens et des personnes au risque inondation par débordement ? Au risque inondation par ruissellement ?</p> <p> La vulnérabilité de la filière bois au risque inondation est-elle accentuée ou réduite par le PRFB ?</p> <p> Le renforcement d'une culture du risque est-elle favorisée au travers du PRFB ?</p> <p> Le développement d'une approche systémique du risque inondation est-il favorisé par le PRFB ?</p>
	Mouvements de terrain	<p> limiter l'exposition aux risques mouvements de terrain</p>	<p> Les actions et les projets du PRFB sont-elles susceptibles d'augmenter ou de diminuer l'exposition des biens et des personnes au risque de mouvements de terrain ?</p> <p> La vulnérabilité de la filière bois au risque mouvement de terrain est-elle accentuée ou réduite par le PRFB ?</p>
	Risques technologiques	<p> limiter l'exposition aux risques technologiques</p>	<p> Les actions et les projets du PRFB sont-elles susceptibles d'augmenter ou de diminuer l'exposition des biens et des personnes au risque technologique ?</p>
	Bruit	<p> limiter l'exposition aux nuisances sonores</p> <p> Préserver des zones de calmes</p>	<p> Les actions et les projets du PRFB sont-elles susceptibles d'augmenter ou de diminuer l'exposition des populations aux nuisances sonores ?</p>
	Pollution de l'air	<p> Poursuivre les efforts de diminution des émissions de polluants</p> <p> limiter l'exposition des populations</p>	<p> Les dispositions du PRFB sont-elles susceptibles d'augmenter les émissions de polluants atmosphériques et/ou d'exposer d'avantage les populations, en particulier les populations sensibles ?</p>

LIEUX OU DEJEUNER AUTOUR DE LA DRIAAF

